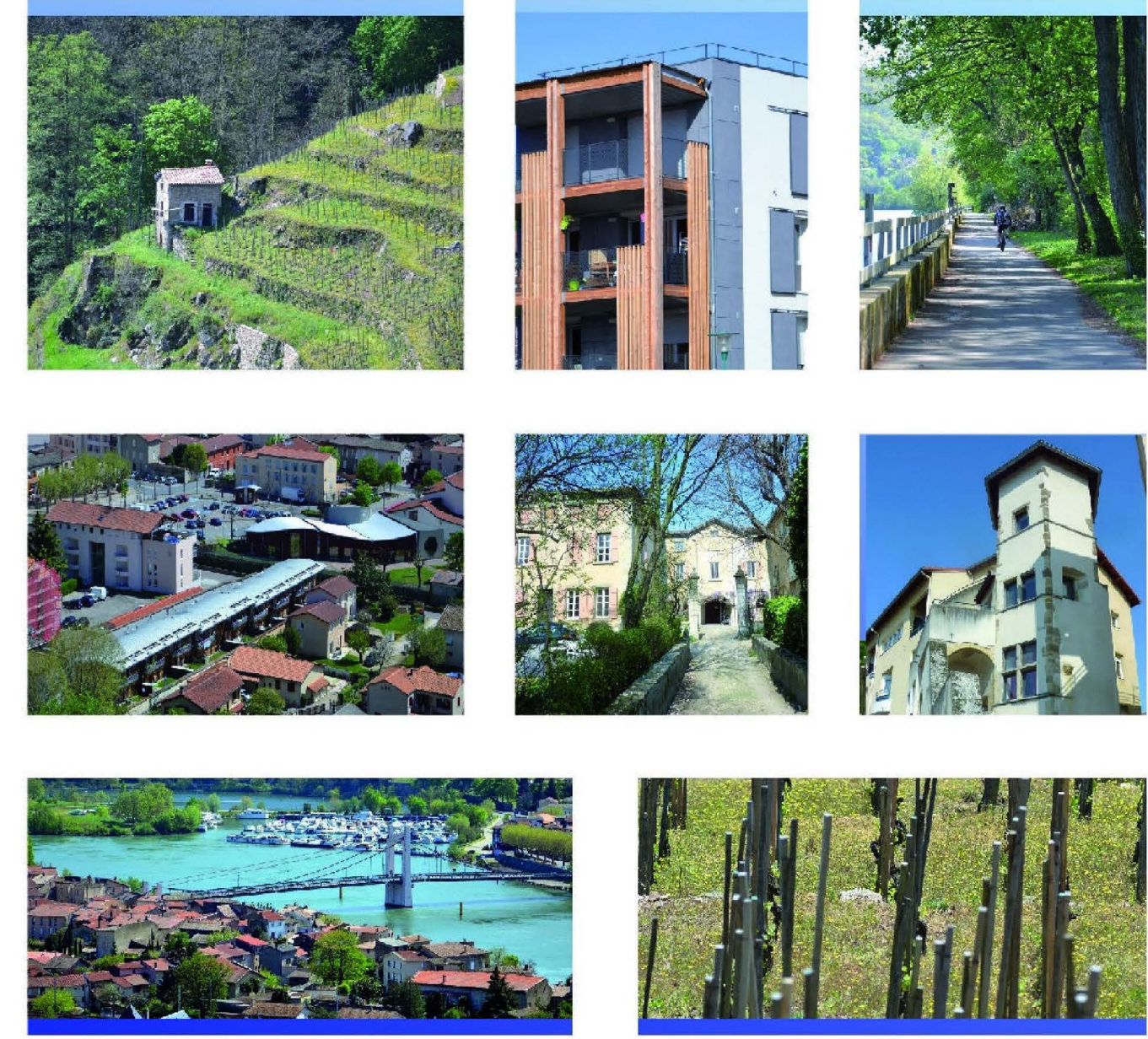


Commune de CONDRIEU



Modification n°2
Plan de zonage 1/2
échelle : 1 / 5000



Le droit de préemption urbain est en vigueur sur les zones U et AU

- Ua

Zone urbaine traditionnelle
- Uac

Sous secteur de UA - renforcement de la centralité
- Uar

Zone urbaine des rives du Rhône
- Uam

Zone urbaine des mariniers
- Ub

Zone urbaine de centralité élargie
- Uc

Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- Ue

Zone urbaine à dominante d'équipements
- Ui

Zone urbaine d'activités économiques avec 3 secteurs
UI1, UI2, UI3
- UL

Zone urbaine à dominante de loisirs et d'hébergement touristique

- AU

Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation
- A

Zone agricole avec deux sous-secteurs (Ap et At)

- N

Zone naturelle
- NL

Zone naturelle de loisirs et d'hébergement touristique
- NS

Zone naturelle réservée aux activités sport et loisirs

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- #

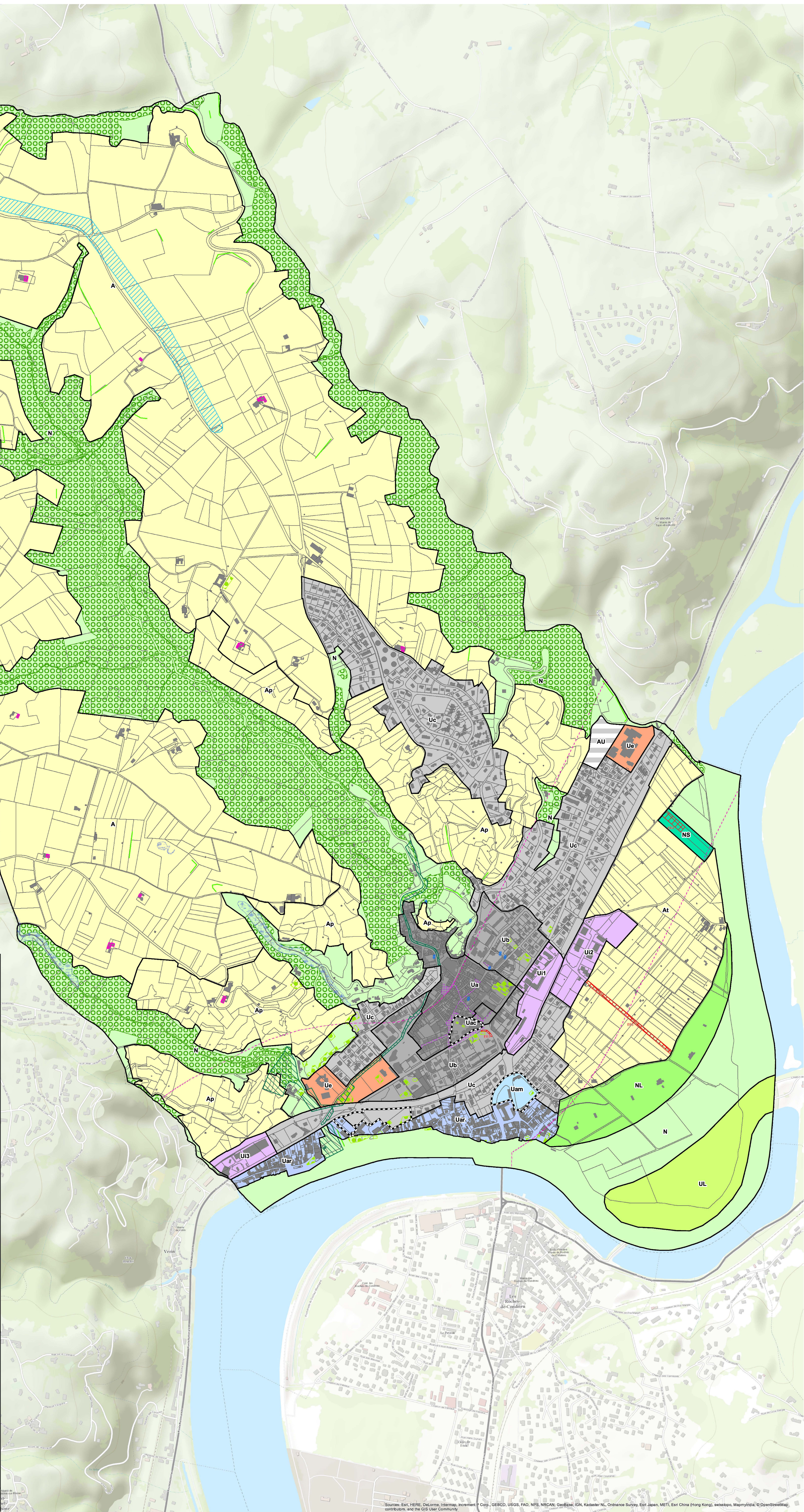
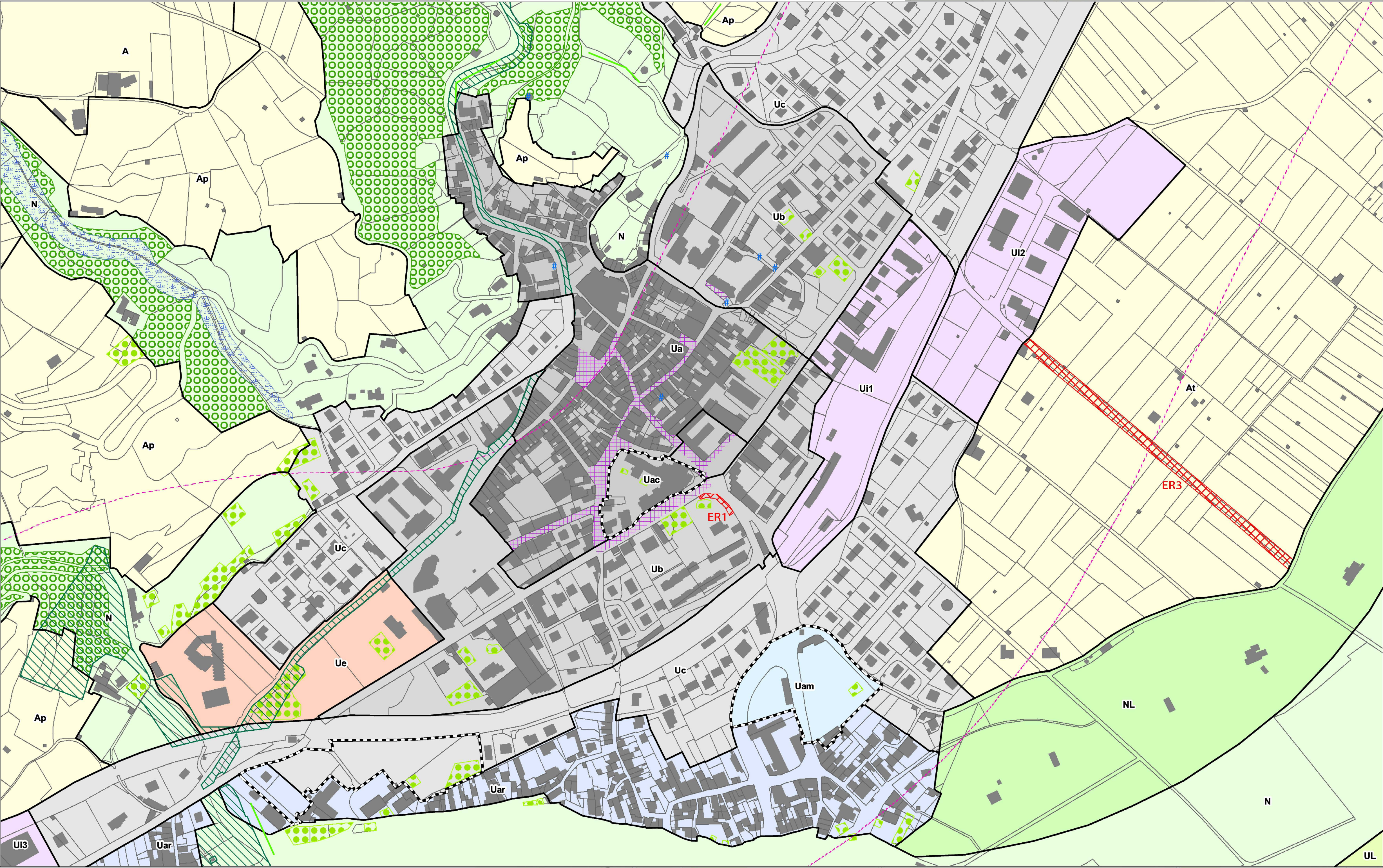
Élément bâti du patrimoine
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Zone humide
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Patrimoine végétal
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Haie et alignement d'arbres
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Corridor écologique à maintenir, à renforcer
et/ou à reconstituer
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

N° d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Largeur ou surface	Parcelle(s)
ER1	Réaménagement de carrefour	Commune	243m²	543
ER2	Supprimé par la modification n° 2			
ER3	Aménagement d'un mode doux	Commune	10 m	307,308,323,486,206, 208,312,210,432, 431,214,218,227,226, 267,268,270,642,274, 275,760
ER4	Aménagement d'une aire de sport	Commune	2,260 m²	135

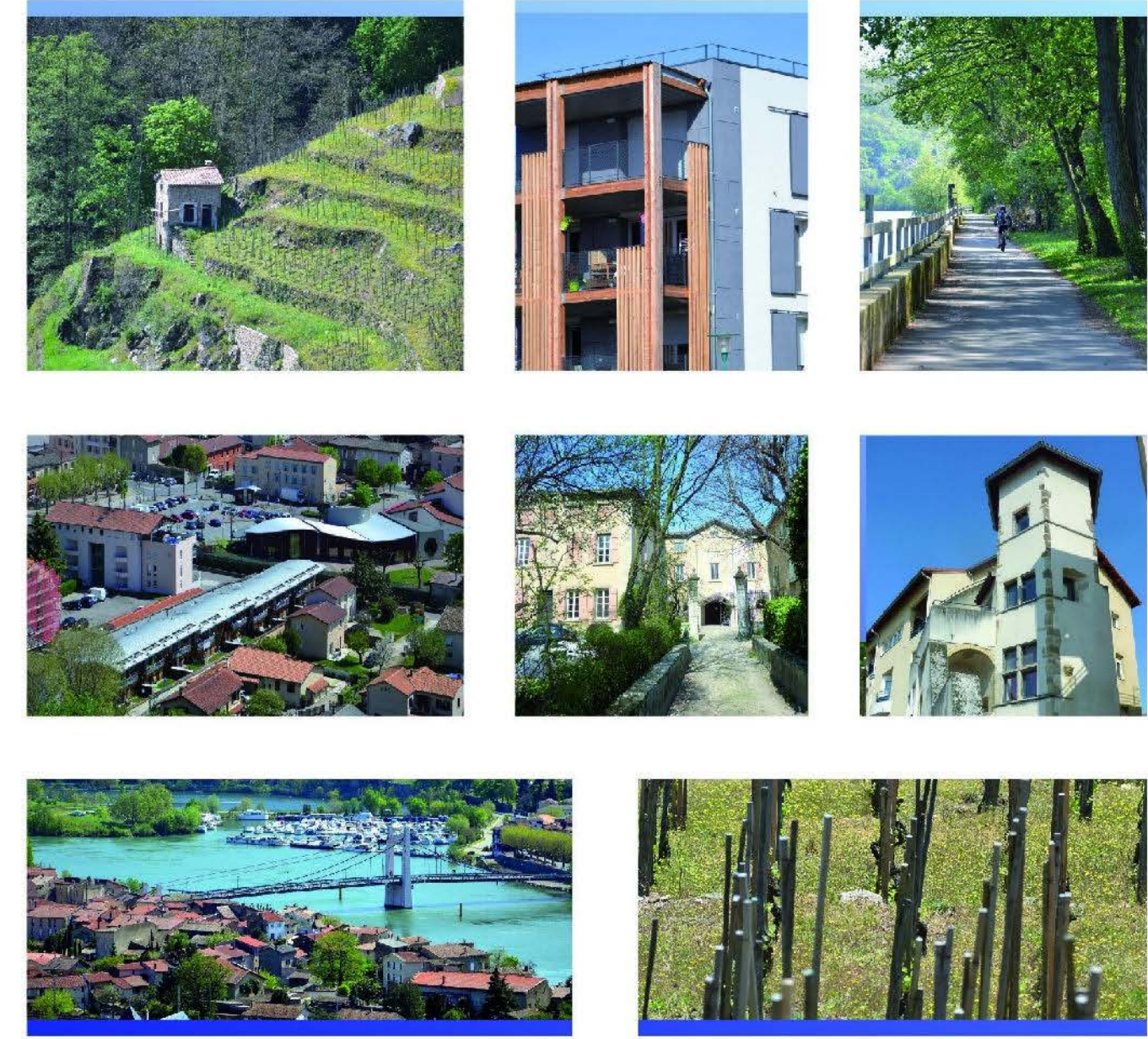
- Autres éléments**
- Espace Boisé Classé
au titre de l'article L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Changement de destination
- Périmètre d'alignement d'activités à protéger
- Symbole graphique désignant constructions non
portées au plan
- Zone de bruit
- Canalisation de gaz et périmètre de danger
- Canalisation de propylène (données SIG non
communiquées par les services de l'état)

La commune est concernée par des risques d'inondation et géologiques.
Ces risques naturels sont localisés sur le plan n°2

Echelle 1 / 2500



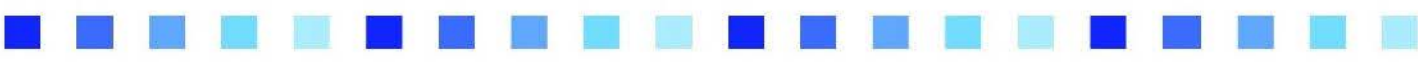
Commune de CONDRIEU



Modification n°2

approuvée le 21/03/2023

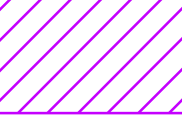
Plan de zonage - Risques naturels 2/2
échelle : 1 / 5000



Aléas de mouvement de terrain

-  Glissement de terrain - risque fort
-  Glissement de terrain - risque moyen
-  Glissement de terrain - risque faible
-  Coulée de boue - risque moyen
-  Coulée de boue - risque faible
-  Chute de blocs

Risques d'inondation (PPRN)

-  Risque fort
-  Risque modéré

